



CERTIFICAT

Numéro : PRJ 826648-01.2022

Control Union Inspections France, Organisme de Certification, certifie que l'entreprise :

SENALIA

Presqu'île Elie,

CS 71133

76175 Rouen Cedex

FRANCE

N°SIRET : 77509209100039

Numéro d'agrément: 7600042

(et les sites en annexe 1)

a été audité avec succès sur la base des Arrêtés du 16 octobre 2020 relatifs au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité Organisation Générale et au(x) référentiel(s) :

• **APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Hors traitement de semences.

Cycle de certification : Cycle de renouvellement

Ce certificat est valide du **24-12-21 au 23-12-27**

Fait à Harfleur, le **17-01-22**



Accréditation n°5-0502,
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Hervé MALANDAIN
Directeur du Département Certification

Le présent document a été délivré sur la base du Code rural et de la pêche maritime - Titre V - Livre II, du Décret n° 2014-1570 du 22/12/2014 modifiant le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, du Décret n° 2020-1265 du 16/10/2020 relatif au conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et à la certification de leurs distributeurs et utilisateurs professionnels, de l'Arrêté du 16/10/2020 fixant les modalités de certification mentionnée au 2° de l'article L.254-2 du code rural et de la pêche maritime, de l'Arrêté du 16/10/2020 fixant la liste des démarches ou pratiques ayant des incidences favorables sur la réduction de l'usage et des impacts de produits phytopharmaceutiques permettant l'exemption prévue au 2° du III de l'article L.254-6-2 du code rural et de la pêche maritime, des Guides de lecture disponibles au bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture, de la FAQ « Séparation Vente/Conseil » en vigueur du Ministère de l'Agriculture.

L'authenticité et la validité de ce document peuvent être vérifiées auprès de Control Union Inspections France, qui en est propriétaire ; ce document doit lui être restitué ou détruit sur sa demande.



CERTIFICAT Phyto Cycle de renouvellement - V04 - 05/08/2021

HEADOFFICE • 4/12 boulevard des Belges • B.P. 4077 • 76022 • Rouen Cedex 3 • France

OFFICE • 1 rue du Mont Cabert • 76700 Harfleur • France

T +33 2 35 42 77 22 • **F** +33 2 35 43 42 71 • certifications-france@controlunion.com • www.control-union.fr



Annexe 1 du certificat : liste des établissements du périmètre

Numéro : PRJ 826648-01.2022

Nom du site / Raison sociale	Adresse	Activité(s)* (précisez 1, 2 ,3 et/ou 4)
SENALIA	Presqu'île d'Elie 76100 Rouen	3
SENALIA	Boulevard Maritime 76530 Grand Couronne	3
Silo de Bonnières	Quai de Seine 78270 Bonnières	3
Silo Lecureur (Val de La Haye)	Avenue de Quenneport 76380 Val de la Haye	3

Ce certificat est valide du **24-12-21 au 23-12-27**

Fait à Le Havre, le 17-01-2022

Hervé MALANDAIN
Directeur du Département Certification

- *(1) Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels ;
- (2) Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels;
- (3) Application de produits phytopharmaceutiques en prestation de services;
- (4) Conseils stratégique et/ou spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.



CERTIFICAT Phyto Cycle de renouvellement - V04 - 05/08/2021

HEADOFFICE • 4/12 boulevard des Belges • B.P. 4077 • 76022 • Rouen Cedex 3 • France
OFFICE • 1 rue du Mont Cabert • 76700 Harfleur • France
T +33 2 35 42 77 22 • F +33 2 35 43 42 71 • certifications-france@controlunion.com • www.control-union.fr